

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02200 Numéro SIREN : 750 963 472 Nom ou dénomination : 3-D Matrix Europe

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/051099

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/051099**
n°de gestion : **2012B02200**
n°SIREN : **750 963 472 RCS Lyon**

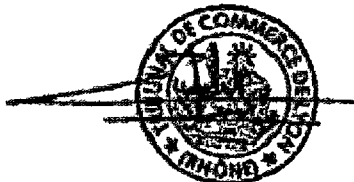
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 18/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

3-D Matrix Europe - Société par actions simplifiée
11 chemin Des Petites Brosses 69300 Caluire-et-cuire -FRANCE-

date de clôture : 30/04/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5182129

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/04/18	Net au 30/04/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	136 168	77 491	58 677	38 698
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 100		2 100	2 100
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 020		17 020	17 020
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	155 288	77 491	77 797	57 818
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	843 998		843 998	1 491 849
Créances				
Clients et comptes rattachés	339 897		339 897	220 110
Fournisseurs débiteurs	103		103	
Personnel	246		246	44 215
Etat, impôts sur les bénéfices	11 923		11 923	4 760
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	149 471		149 471	120 078
Autres créances	22 398	17 189	5 209	5 387
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	4 997		4 997	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	409 825		409 825	1 073 320
Charges constatées d'avance	58 827		58 827	39 779
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 841 686	17 189	1 824 497	2 999 497
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 996 974	94 680	1 902 294	3 057 315

Bilan

	Net au 30/04/18	Net au 30/04/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	3 060 000	3 060 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-9 919 968	-6 333 709
Résultat de l'exercice	-4 636 300	-3 586 260
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-11 396 268	-6 859 968
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	50 431	50 431
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 431	50 431
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	8 040 000	5 540 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	332 237	273 506
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 628 184	3 521 740
<i>Personnel</i>	63 351	47 088
<i>Organismes sociaux</i>	65 245	59 594
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	1	
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	7 986	9 320
Dettes fiscales et sociales	136 563	116 002
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	111 146	415 604
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	13 248 131	9 866 852
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 902 294	3 057 315

Compte de résultat

	du 01/05/17 au 30/04/18 12 mois	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	1 592 232	877 418	714 814	81,47
Production vendue	44 415	31 035	13 380	43,11
Autres produits	251 262	175 935	75 328	42,82
Total	1 887 909	1 084 387	803 522	74,10
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	888 949	1 507 301	-618 352	-41,02
Variation de stock (m/ses)	694 146	-620 151	1 314 297	-211,93
Autres achats & charges externes	3 626 038	2 689 709	936 329	34,81
Total	5 209 133	3 576 859	1 632 274	45,63
MARGE SUR M/SES & MAT	-3 321 224	-2 492 471	-828 752	33,25
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	22 087	22 237	-140	-0,63
Salaires et Traitements	769 996	623 777	146 219	23,44
Charges sociales	321 016	281 237	39 779	14,14
Amortissements et provisions	20 211	80 488	-60 277	-74,89
Autres charges	34 540	4 373	30 167	689,84
Total	1 167 861	1 012 113	155 747	15,39
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 489 084	-3 504 584	-984 500	28,09
Produits financiers		5 636	-5 636	-100,00
Charges financières	94 184	81 574	12 611	15,46
Résultat financier	-94 184	-75 938	-18 247	24,03
RESULTAT COURANT	-4 583 269	-3 580 522	-1 002 746	28,01
Charges exceptionnelles	20 000	50 431	-30 431	-60,34
Résultat exceptionnel	-20 000	-50 431	30 431	-60,34
Impôts sur les bénéfices	-66 969	-44 694	-22 275	49,84
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4 536 300	-3 586 250	-950 040	26,49

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3-D MATRIX EUROPE FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2018, dont le total est de 1 902 294 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 4 536 300 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2017 au 30/04/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le règlement ANC 2015-05 du 02/07/2015 relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couvertures a imposé la comptabilisation des pertes et gains de change sur créances et dettes commerciales en résultat d'exploitation et non plus en résultat financier. S'agissant d'un changement de méthode comptable dont l'incidence se limite à la présentation du compte de résultat, il n'a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 7 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré

Une dépréciation des stocks est constatée sur les produits dont la valeur probable de réalisation est inférieure au coût d'achat moyen pondéré.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 12 285 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 3 801 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Les comptes ont été arrêtés conformément au principe de continuité de l'exploitation, compte tenu du soutien financier du groupe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 970			9 970
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	86 361	39 837		126 198
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	96 331	39 837		136 168
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 100			2 100
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	17 020			17 020
Immobilisations financières	19 120			19 120
ACTIF IMMOBILISE	115 450	39 837		155 288

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		39 837		39 837
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		39 837		39 837
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	646	1 753		2 399
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 987	18 106		75 092
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	57 633	19 858		77 491
ACTIF IMMOBILISE	57 633	19 858		77 491

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 599 886 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	17 020		17 020
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	339 897	339 897	
Autres	184 142	184 142	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	58 827	58 827	
Total	599 886	582 866	17 020
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	455
Etat - produits à recevoir	3 801
Divers - produits à recevoir	1 409
Total	5 664

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 060 000,00 euros décomposé en 306 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	306 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	306 000	10,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	50 431				50 431
Total	50 431				50 431
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 248 131 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	8 040 000		8 040 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 628 184	4 628 184		
Dettes fiscales et sociales	136 563	136 563		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	443 383	443 383		
Produits constatés d'avance				
Total	13 248 131	5 208 131	8 040 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	2 500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :				
(**) Dont envers Groupe et associés	332 237			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	123 835
Dettes provis. pr congés à payer	59 435
Charges sociales s/congés à payer	25 570
Etat - autres charges à payer	4 733
Taxe d'apprentissage CAP	1 688
Formation continue CAP	1 544
Total	216 806

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance			
	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	58 827		
Total	58 827		

 Autres informations**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 11 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	11	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

3-D MATRIX EUROPE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3 060 000 euros

Siège social : 11, Chemin des Petites Broses

69300 CALUIRE ET CUIRE

750 963 472 RCS LYON

EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION **COMPTES CLOS AU 30 AVRIL 2018**

- Proposition d'affectation du résultat :

I - L'exercice écoulé se solde par une perte nette comptable s'élevant à – 4 536 299 € qu'il est proposé d'affecter en totalité au compte « Report à nouveau ».

Nous vous informons par ailleurs que suite à cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à – 11 396 268 € et demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

II – Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, il est ici précisé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois précédents exercices clos.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE **EN DATE DU 31 OCTOBRE 2018**

I – L'associée unique décide d'affecter la perte nette comptable de – 4 536 299,63 € en totalité au compte « Report à nouveau ».

II – L'associée unique conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les rapports présentés mentionnent qu'il n'y a pas eu de dividendes mis en distribution depuis la constitution de la société.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Pour la société 3-D MATRIX Ltd

Monsieur Jun OKADA

岡田 淳

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

3-D MATRIX EUROPE

Société par actions Simplifiée
au capital de 3 060 000 €
11 chemin des Petites Brosses
69300 Caluire et Cuire

Exercice clos le 30 avril 2018

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris - Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

3-D MATRIX EUROPE

Exercice clos le 30 avril 2018

À l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3-D Matrix relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2017 à la date d'émission de

notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles générales » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et

recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 11 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Luc Williamson
Associé